

## Transport scolaire

### Dispositions mises en œuvre aux abords de l'école de BREBOTTE à partir de la rentrée 2015

Sur la base de l'expérience acquise et afin d'assurer plus de sécurité ainsi que minimiser le temps de transport des enfants, les dispositions suivantes sont mises en place.

#### PRINCIPES

- ° Pour les enfants scolarisés à l'école de Brebotte :
  - Le bus scolaire les déposera et les récupèrera sur la **Place de l'École**.
  - Les parents d'élèves ou personnes mandatées stationneront sur la **Place du Moulin** et accompagneront leurs enfants à l'école en empruntant le passage piétonnier qui relie les deux places distantes de 80m.
  
- ° Pour les enfants utilisant le bus scolaire pour être scolarisés dans une autre école du RPI :
  - Le bus les prendra en charge sur la **Place du Moulin** et les redéposera **Place de l'École** lors de son circuit de retour.
  - Les parents d'élèves ou personnes mandatées stationneront dans tous les cas sur la **Place du Moulin**.

De cette façon, on évite tout transfert de groupe d'enfants et maximalise largement la sécurité. Une personne mandatée par la municipalité est chargée de surveiller l'entrée et la sortie de la cour d'école.

#### POUR CELA

Un secteur est matérialisé par traçage pour le stationnement du bus sur la **Place du Moulin** ainsi que sur la **Place de l'École**. Ces emplacements devront restés libres et accessibles en permanence au bus scolaire.

Nous invitons les parents à stationner sur la **Place du Moulin**, des marquages leur seront réservés. Ils pourront alors emprunter un passage piétonnier direct pour arriver à l'école. Durant ce trajet, ils ne manqueront pas d'initier leurs enfants aux risques de la circulation et à l'utilisation des passages piétonniers, nous les en remercions pas avance.

Il est rappelé que pour les visites scolaires à la bibliothèque, le bus devra s'arrêter devant le bâtiment du Musée afin de supprimer encore une fois le transfert en groupe des enfants.

Nous remercions par avance les parents pour l'aide qu'ils nous apporteront.

Le Maire et les membres de la commission scolaire